

Département de la Côte d'Or



Mairie
de
TART-LE-HAUT

21110

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2016

Le 11 Avril 2016 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de TART-LE-HAUT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de BAUCHET Daniel, Maire.

Etaient présents :

Daniel BAUCHET, Xavier BONET, Monique DEFOORT, Marc BRUNO, Jean-Bernard BOURDON, Nicole DESGRANGES, Sophie GAUDILLAT, Céline GOMES DA SILVA, Bruno JOUFFROY, Florence VINOT, Yann PIQUET, David REGNET, Nathalie BOUCHERON, Alain SAUVAIN.

Etait absente : Séverine FRAIR

Procurations : Séverine FRAIR à Sophie GAUDILLAT

Secrétaire de séance : David REGNET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 14 Mars 2016.

Il est procédé à un rajout à l'ordre du jour : mise à disposition des sablières à la société de pêche.

Mise à disposition des sablières à la société de pêche

Le Maire présente un projet de mise à disposition des sablières communales à la société de pêche les Pêcheurs du Vernois.

La mise à disposition sera établie pour une durée de 3 années entières et consécutives et sera reconduite de façon tacite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de mise à disposition.

Taux d'imposition 2016

Compte tenu de la prise en charge par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise du périscolaire et de l'extrascolaire successivement en 2006 et en 2014 entraînant ainsi une baisse des dépenses d'environ 30 000 € pour la commune, il est proposé une baisse des recettes fiscales équivalentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 5 voix contre, et une abstention, fixe les taux d'imposition 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16.34 %
- Taxe foncière bâti : 17.38 %
- Taxe foncière non bâti : 33.63 %
- CFE : 17.49 %

Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, après examen du Budget Primitif 2016 présenté par le Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ledit budget qui s'équilibre à 1 086 181.71 € en section de fonctionnement et à 656 708.18 € en section d'investissement.

Départs de Jean-Bernard BOURDON et d'Alain SAUVAIN (procuration à Daniel BAUCHET) à 22h25.

Aire de jeux : choix de l'entreprise

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise Manutan Collectivités pour la création d'une aire de jeux d'un montant de 23 200.00 € HT, soit un montant de 27 840.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine ce choix.

SICECO : éclairage voirie

Afin de réduire la consommation d'électricité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis du SICECO pour la rénovation de l'éclairage public de la rue Principale, soit la pose de 11 luminaires LED standard, pour un montant de 7424.56 €, dont 60 % de part subventionnable, ce qui porte le montant total restant à la charge de la commune à 2971.80 €.

Il autorise le Maire à signer le devis.

Dalle : maison communale sise au 25 rue Principale

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise Thierry Gautherot pour le dallage dans le hangar situé sur la propriété communale sise au 25 rue Principale pour un montant de 9110.00 € HT, soit un montant de 10 932.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine ce choix.

Ecodis : désenfumage salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal du choix effectué par la commission travaux de l'entreprise Ecodis pour le désenfumage de la salle des fêtes pour un montant de 12 936.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine ce choix.

Parcelle E 157

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter la parcelle cadastrée section E n° 157, d'une surface de 210 m², située en face de l'école et fait une proposition à 10 000 €.

Fin de séance à 22 heures 45.